

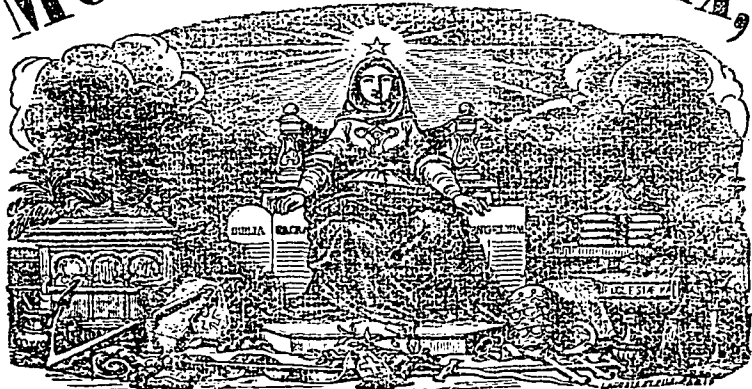
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination irrégulière. |

Mélanges Religieux,



RESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Recueil périodique.

Vol. 3.

MONTRÉAL, 21 JANVIER 1842.

No. 2

ANCIENS MONUMENTS DE MONTRÉAL.

Avec Notes biographiques et critiques.

II.

CHAPELLE ET EGLISE DE BONSECOURS. (·)

(Suite et fin.)

1675-78.—Ce n'était pas assez pour la Sœur Bourgeois d'avoir élevé ce nouveau monument de piété à Marie, et de voir enfin déposée, sous un toit plus décent et plus durable que le premier, la statue à l'effigie de cette Mère de Dieu dont le baron de Fancamp l'avait faite la dépositaire; elle voulut s'assurer que le nouveau temple servit à la dévotion publique et la perpétuât. Dans cette vue, elle fit bientôt don au curé et aux marguilliers de la paroisse de Montréal de cette seconde chapelle de N. D. de Bonsecours. (1) La donation fut acceptée avec joie et reconnaissance, et Mgr. de Laval, pre-

(*) Article continué de la page 7c. de ce Tome.

(1) L'acte de donation par la sœur Bourgeois est du 21 juin 1678.—J. Y.

mier évêque de Québec, (1) la confirma par une ordonnance du 6 novembre 1678.

“ Ceste chapelle,” disent certains mémoires MS., “ servit plusieurs années d’église à la communauté de la Sœur Bourgeois, qui y faisait chanter la grand’messe le jour de la Visitation, fête propre des *Filles de la Congrégation*. Elles l’ont, depuis, cédée volontairement à la paroisse de Ville-Marie, avec bien de la générosité. On y dit tous les jours la sainte messe, même plusieurs en un jour, pour satisfaire à la dévotion et à la confiance des peuples, qui est grande envers N. D. de Bonsecours. On y va aussi en procession pour les besoins et dans les calamités publics, avec bien du succès. C’est la promenade des personnes dévotes de la ville, qui y vont, tous les soirs, en pèlerinage, et il y a peu de bons catholiques qui ne fassent des vœux et des offrandes à cette chapelle, de tous les endroits du Canada, dans tous les périls où ils se trouvent.” (2)

1700-19.—Le don de cette chapelle à la paroisse de Montréal par la sœur Bourgeois, porta la Fabrique à lui accorder et à ses Filles, par délibération du 17 janvier 1700, leur sépulture gratuite, et le libre usage de la chapelle de l’Enfant Jésus, dans l’église paroissiale, pour leurs exercices de piété ; et Mgr. de St. Valier, second évêque

(1) François De Laval-Montmorency-Montigny, premier Evêque de Québec, fondateur du Séminaire et apôtre du Canada, était connu dans le monde sous le nom de l’Abbé de Montigny, lorsqu’il fut sacré, à Paris, le 8 décembre 1658, évêque de *Pétrée in partibus infidelium* et Vicaire Apostolique pour la Nouvelle-France. La cérémonie de son sacre se fit dans l’église de St. Germain des Prés et de la main du Nonce du Pape. Il avait alors près de 36 ans, si comme le dit son biographe l’Abbé de La Tour, il était né, dans le diocèse de Chartres, le 30 avril 1623, ou 36 ans passés, si comme le veut la *Liste des Prêtres* &c. il était natif de Laval, ville du Maine, le 23 mars 1622. Il arriva à Québec, pour la première fois, en juin 1659 ; c.-à-d. le 6 de ce mois, selon le *R. P. De Charlevoix* et la *Liste* &c., ou le 16, selon l’*Abbé de La Tour* et cette même *Liste* &c. ! Il passa en France en 1662, pour se plaindre du Baron Du Bois d’Avangour, gouverneur général, et presser l’établissement d’un Conseil Supérieur à Québec. Il obtint du roi, en 1663, tout ce qu’il voulait, le rappel du gouverneur et l’érection du conseil supérieur, ou souverain ; et ce fut pendant ce même séjour à Paris, qu’il érigea, le 23 mars 1663, le Séminaire de Québec et obtint, en avril suivant, des lettres-patentes confirmant cette érection. Le roi le nomma aussi membre du conseil supérieur, en lui assignant et à ses représentants, la seconde place dans ce corps. Il arriva la même année à Québec vers le 18 septembre, (et non le 28, comme dit la *Liste* &c.), puisque l’édit d’érection du conseil, dont il était le porteur, fut enregistré ce jour même à Québec. Il consacra l’église paroissiale de Québec le 11 juillet 1666. Québec ayant enfin été érigé en siège épiscopal en 1670 (et non en 1672, comme le dit la *Vie de la Sœur Bourgeois*), l’évêque de *Pétrée* demeura quatre ans sans pouvoir prendre le titre de Québec, faute de moyens de payer ses bulles. Il passa de nouveau en France, en 1672, à cet effet, et, grâce à la libéralité de son souverain, il put enfin se le procurer ; il devint premier évêque titulaire de Québec, en 1674.—Il établit son chapitre en 1684. Il passa, cette même année, en France, pour se choisir un successeur et se démit, à Paris, le 21 janvier 1688, en faveur de l’Abbé de St. Valier. Il revint, la même année à Québec, se retira au séminaire auquel il fit cession de tous ses biens et qu’il eut la douleur de voir brûler deux fois avant sa mort, arrivée à Québec le 6 mai 1708.— Il fut inhumé devant le grand autel de la cathédrale.—J. V.

(2) *Annales MS. de l’Hôtel-Dieu de 1697.*

de Québec, leur confirma ces droits par un acte authentique de sa part du 2 avril 1719.

1734-54 — Cette seconde chapelle de Bonsecours servit d'église conventuelle aux Hospitalières de l'*Hôtel-Dieu de St. Joseph* de Montréal, d'avril 1734 au 28 octobre 1735 ; c'est-à-dire, pendant tout le tems que ces Religieuses mirent à rétablir leur Couvent et leur Hôpital, incendiés le 10 avril 1734, et qu'elles se virent obligées de se réfugier avec leurs malades dans des maisons particulières, voisines de cette chapelle. Puis, elle continua de subsister dans l'état de son érection de 1675, maintenue par la Fabrique comme annexe de la paroisse, qui fut plus d'une fois sollicitée d'en faire une succursale, jusqu'en 1754, qu'elle fut réduite en cendres, dans un incendie qui consuma en grande partie le *Quartier-Bonsecours*.

Rien ne put être sauvé de la chapelle, et la petite statue même fut ensevelie sous les ruines. On la trouva plus tard dans les décombres, et, au grand étonnement de tous, parfaitement préservée sans mal. C'était, dit-on, un admirable morceau de sculpture, d'un dessin tout-à-fait correct et d'un ciseau de maître. Elle avait de 6 à 8 pouces de hauteur et était d'un bois brun ou bruni par le temps : elle était enchâssée dans une niche de bois doré, ornée de sculptures et enrichie de pierreries.

1771-73.—Il y avait déjà dix-sept ans que l'affligeant accident de l'incendie de la chapelle de Bonsecours était arrivé, et cet édifice n'offrait encore que des ruines aux yeux des habitans de Montréal ! quand tout-à-coup l'ancienne ardeur pour la dévotion à *Marie* se réchauffa, à la nouvelle qui se répandit, alors, que le gouvernement avait dessem de s'emparer, pour son usage, du terrain que ces ruines occupaient inutilement.

Il se fit, à cette occasion, une assemblée de la paroisse le 23 juin 1771, où l'on prit enfin la détermination de rétablir incessamment la chapelle de Bonsecours.

“ On nomma des syndics pour tirer les plans nécessaires et pour présider à l'ouvrage. Dans moins de huit jours, tous les préparatifs furent faits et les fondemens creusés, et les 29 et 30 du même mois, précisément à pareils jours qu'environ cent ans auparavant on avait planté la croix et béni la première pierre pour la bâtisse de la *seconde* chapelle de Bonsecours, on renouvela pareille cérémonie pour son rétablissement, avec un empressement, un concours et une splendeur dignes de l'admiration des siècles à venir. Toute la paroisse assemblée alla processionnellement assister à la bénédiction des principales pierres, qui furent posées, ce jour-là, le 30, par les personnes les plus distinguées de tous les états de la ville.” (1)

M. Etienne Montgolfier, V. G. du diocèse, supérieur du Séminaire

(1) *Vie de la Sœur Bourgeois* déjà citée.

de Montréal, Seigneur de Pile et *Curé en titre* de la paroisse, (1) posa la première de ces pierres, dans le milieu du tiers-point du sanctuaire, avec l'inscription

D. O. M.

et

BEATÆ MARÆ AUXILIATRICI

SUB TITULO ASSUMPTIONIS.

Mr. Louis Jolivet, prêtre, *Curé d'office* de la paroisse, (2) posa la seconde, sous le seuil de la grande porte d'entrée. (3)

“ Les autres pierres furent posées sous les différents angles de l'édifice,” dit le biographe de la sœur Bourgeoise, “ par MM. Roch De St. Ours, Ecuier, sieur de Chalion, (4) Luc De Chapt, Ecuier, sieur de La Corne. (5) François Marie Picoté, Ecuier, sieur de

(1) M. Etienne Montgolfier, que la *Liste des prêtres &c. et les Mém: MS. de M. F.* N. anoblissent, peut-être avec raison, en l'appelant Et. De Montgolfier, vint en Canada en juin 1750, avec plusieurs autres prêtres de la maison de St. Sulpice de Paris, dont il était membre lui-même. Il devint supérieur du séminaire de Montréal (le 7e.) à la mort de M. Louis Normant, arrivée le 18 juin 1759. Il prit les rênes le 21 de ce mois et les garda jusqu'à son décès, ou jusqu'au 27 août 1791 avec la desserte de la paroisse de Montréal, comme *Curé en titre*. Il était aussi V. G. du diocèse. La mort de Mgr. Henri-Marie Dubreil-De Pontbriand, Evêque de Québec, arrivée à Montréal le 8 juin 1760, faisant vaquer le siège de Québec, tout le Canada, catholiques et protestants, lui désigna pour successeur M. Montgolfier. Il refusa néanmoins de se prêter aux offres du clergé, fort d'un désir aussi unanime et d'une manifestation aussi peu équivoque de la haute estime dont jouissait ce digne ecclésiastique; et le chapitre de Québec émit sur ce refus, Mgr. Jean Olivier Briand, ancien secrétaire de l'évêque défunt, qui passa en Europe en 1764, fut sacré à Paris, le 16 mars 1766 et prit possession de son siège le 19 juillet de la même année.

M. Montgolfier (car il signe ainsi,) était natif de Ste. Marguerite d'Averne, Viermois, et frère de deux hommes célèbres, savoir :—1. de Jacques Etienne Montgolfier, qui s'immortalisa en 1783, par l'invention des ballons aérostatiques; invention qui lui mérita l'association à l'Académie des sciences, le cordon de St. Michel et une pension de 2000 francs; et 2. de Joseph Montgolfier, connu par plusieurs inventions, et entr'autres par celle des béliers hydrauliques &c. et l'un des meilleurs mécaniciens de son temps.—J. V.

(2) M. Louis Jolivet, prêtre de St. Sulpice de Paris, vint à Montréal avec M. Gab. J. Brassier, Sec. Sup. du Sémin. de Montréal, et autres prêtres, en août 1754. C'était un dévot à Marie, qui, embrassant avec zèle le projet de reconstruction d'un monument à sa gloire, travailla de toute son âme au rétablissement de la présente église de Bonsecours. Il fut *Curé d'office*, sous le *Curé en titre* de la paroisse de Montréal, du 24 mars 1761 au 28 janvier 1776, date de son décès.—J. V.

(3) A l'inscription latine ci-dessus indiquée, on ajouta ce qui suit :—“ Cette église avait été bâtie, il y a près de cent ans, par les soins de la vénérable Sœur Marguerite Bourgeoise, fondatrice des Sœurs de la Congrégation en cette Ville; mais ayant été brûlée en 1754, les Citoyens de Ville-Marie, de tout temps très-attachés au culte de la très-Ste. Vierge, commencent aujourd'hui 30 juin 1771, à poser la première pierre pour son rétablissement, à pareil jour qu'autre fois, mais dans un bien plus vaste périmètre. —Vie de la Sœur Bourgeoise déjà citée.

(4) Il eut fallu écrire :—D'Eschailions.—J. V.

(5) Non, mais bien :—Luc Lacombe De Chapt, Sieur de St. Luc.—J. V.

Belestre, tous Chevaliers de l'ordre royal et militaire de St. Louis, et Joseph Dominique Lemoyne, Ecuier, sieur de Longueuil et de Soulanges ; et par MM. Ignace Bourassa-Laronde, marguillier en charge, Pierre Gamelin, Jacques Porlier, Jacques Lemoyne-Des Pins, Etienne Augé, Thomas Dufy-Désaulniers, tous des principaux bourgeois et anciens marguilliers de cette paroisse : et l'on mit sous chaque pierre, gravés sur autant de plaques de plomb, le nom et les qualités de ceux qui les posèrent." (1)

On se mit fortement et de tout cœur à l'ouvrage, et on eut bientôt élevé, sur de tels fondemens, l'édifice qu'on voit encore de nos jours. Il fut achevé en moins de deux ans, (d'où, sans doute, la date de 1772 qu'on voit audessus de la grande porte d'entrée, comme indiquant la fin des travaux extérieurs), et, le 30 juin 1773, on fit solennellement la bénédiction de cette *Eglise* et on y dit la messe pour la première fois, depuis son rétablissement.

1784-85.—Le grand édifice en pierre, à trois étages du côté du fleuve et à deux du côté de la rue St. Paul, adjoignant au tiers-point ou sanctuaire de l'Eglise de Bonsecours (au Nord-est), et dont l'étage du milieu lui sert de sacristie, fut bâti par la Fabrique de Montréal, de 1784-5, à une époque où l'on agitait fort la question d'ériger Bonsecours en succursale de la paroisse. Un tableau de la Vierge, peint sur bois, fut fixé dès-lors (on en voit encore le cadre,) entre deux des fenêtres de ce bâtiment, au 3^{me} étage, du côté du fleuve, et y est demeuré jusqu'à ce qu'il soit tombé de lui-même, détruit par l'effet des saisons.

1830-42.—La présente Eglise de Bonsecours est un vaisseau comprenant, intérieurement, une nef d'à-peu-près 46 pieds de large par 70 pieds de profondeur, puis un sanctuaire de 30 pieds de large sur environ 32 de profondeur en prolongement de la nef. Ce sanctuaire n'est pas de forme circulaire, comme d'ordinaire au pays, mais présente dans sa figure cinq des côtés d'un octogone irrégulier. Les murs ont trois pieds d'épaisseur et le sanctuaire repose sur une voute spacieuse et élevée.

Bonsecours a trois autels, dont le principal, celui du sanctuaire, a été couvert, en 1830, par les soins et aux frais du *Curé d'office* de Montréal, du baldaquin qui ornait, depuis quelques années, le chœur de l'ancienne église paroissiale. lorsqu'on commença à la démolir en mai de cette même année. C'est dans le même tems à peu-près qu'on posa les ornemens *tels-quels* qu'on voit au ceintre de cette église.

On remarque toujours, avec plaisir son grand et superbe bénitier de pierre, l'un des plus gracieux dans sa forme et sa structure, et qui attestera longtemps le bon goût et l'habileté de l'ouvrier qui l'a taillé : on le dit l'ouvrage d'un ancien maçon de cette ville, M. Morin.

(1) *Vie déjà citée.*

ation, c-à-d, à l'histoire. Voyons ce qui peut nous guider dans l'appréciation des événemens, des institutions. Présentés par l'histoire, les faits viennent demander à la science la raison de leur accomplissement. A parler vrai, ils ne sont que les formes extérieures d'un grand ensemble d'idées. Pour les apprécier, il faut connaître la pensée qu'ils expriment.

Dans l'histoire il y a d'abord à considérer la marche générale des événemens, les phases diverses sous lesquelles apparait le genre humain. L'histoire, sous le point de vue scientifique et social, doit dérouler les effets des lois qu'avait à subir l'humanité dans son passage sur la terre. Elle doit être l'impression de la pensée de la providence. On a droit de lui demander qu'elle manifeste particulièrement les desseins du régulateur suprême dans les grands événemens, les révolutions sociales. A quel but marchent les faits ? Pour répondre à cette question, il faut avoir pénétré l'idée de Dieu. Mais où la puiser cette idée, si ce n'est dans la religion ? Concevez-vous un historien voulant expliquer la fin du Créateur dans l'établissement des sociétés humaines, et faisant abstraction de la révélation que Dieu a faite des dogmes qui expliquent l'origine et la destination de l'homme, et des moyens par lesquels il peut se mettre en rapport avec son auteur ?

Le catholicisme seul donne facilement et clairement la raison des grands faits sociaux. D'abord il explique parfaitement sa propre histoire à lui-même, qui occupe la place la plus saillante dans les fastes de l'humanité ; ensuite il rend compte de l'origine des nations, de la succession des empires anciens, de la réunion de tant de pays sous la domination romaine, de l'inondation des Barbares, de la formation des sociétés modernes, &c. Son dogme de la régénération de l'homme, appliqué à la société, est le seul principe qui puisse présenter un fondement à la doctrine de la perfectibilité humanitaire : la question du progrès social ne peut être éclaircie sans ses lumières.

Mais outre l'explication de l'histoire générale, il y a encore les institutions, les faits particuliers à apprécier. Tout fait n'est qu'un principe mis en pratique. Evidemment le fait sera plus ou moins utile, suivant que le principe qui l'a produit sera plus ou moins conforme à la vérité et à la justice. Si l'on juge souvent de la bonté d'une doctrine par l'effet qu'elle a produit, souvent aussi il est des faits qu'on ne sait bien apprécier en eux-mêmes, dont la légitimité est l'objet de jugemens divers ; c'est ce qui arrive surtout par rapport aux institutions. La religion vient encore ici donner une règle de jugement. Toute institution, dont les principes seront opposés à ceux de l'Évangile, devra nécessairement avoir tôt ou tard des résultats funestes ; et celle au contraire qui

présentera l'application d'une idée catholique, par conséquent révélée, devra être une institution utile. Par cela seul que l'élément religieux domine dans les principes qui ont servi à sa formation, on peut être sûr que dans son ensemble elle produira un résultat favorable au bien social. Voilà ce qu'une simple considération logique démontre. Guidé par cette conviction, qu'on fasse une étude approfondie du fait, de l'institution, on verra bientôt nombre d'effets avantageux en présenter la pleine et entière justification aux yeux de l'observateur éclairé. C'est ainsi que l'histoire qui n'avait été qu'un mensonge depuis trois siècles, commence aujourd'hui à être la voix de la vérité ; qu'elle nous montre l'influence du catholicisme partout où s'est opéré le bien dans les sociétés modernes, et qu'elle fait briller la Croix comme l'étendard de la civilisation.

L'histoire ne saurait donc être étudiée, abstraction faite du principe religieux. Il faut ce principe pour donner une règle de jugement, un motif d'appréciation. Ainsi la science de la société, dont l'objet est le bien, repose essentiellement sur la religion. Voyons s'il en doit être ainsi de la science qui a pour terme le vrai, c-à-d, la Philosophie.

Que sommes-nous ? Quelle est notre origine ? Existe-t-il un être d'une puissance infinie dont la volonté a tiré du néant ce vaste univers ? Quand arrive cette dissolution qu'on appelle la mort, la vie reste-t-elle encore à quelque partie de nous-même ? Avons-nous ici une fin à remplir, et quels moyens devons-nous prendre pour atteindre ce but ? Problèmes immenses et profonds que toute intelligence se pose à elle-même, et qui la fatiguent de labeur et d'inquiétude, tant que la solution ne l'a pas satisfaite.

Le travail de la raison de l'homme, pour découvrir à l'aide de ses facultés naturelles où est la vérité dans les doctrines opposées qui se soutiennent sur ces questions, c'est ce qu'on a appelé la Philosophie. Mais ici se présente une considération. Si c'est à la sentence de la science humaine qu'est réservée la décision de cette cause, elle ne sera donc jamais jugée sans appel. Depuis plusieurs mille ans dans l'arène philosophique il y a les luttes intellectuelles les plus vives sur ces questions vitales. Et si l'on voit souvent certaines opinions terrassées par la force de la raison, on les aperçoit aussi de temps à autre, se relever à l'aide de l'argumentation du Sophisme, et balancer quelque temps encore l'approbation du spectateur.

Mais s'il y a contestation si acharnée entre les maîtres de la science, quelle devra être la croyance de ceux qui incapables de juger par eux-mêmes attendent pour se décider les leçons des docteurs ! Dans le bouleversement des

nées, dans ce flux et reflux d'opinions, dans cette vie éphémère des systèmes ne naissant que pour mourir, l'homme ne finira-t-il pas par se penser un être passager, sans passé et sans avenir ? Bientôt ne croyant plus à la réalité, la vie ne sera plus pour lui que la conscience du néant.

Ah ! si la vérité existe, et en douter c'est abjurer l'intelligence, elle a dû apparaître aux yeux de l'homme avec une autorité qui forçât l'acquiescement de son esprit, et lui apprit ce qu'il lui importait le plus de connaître, sans qu'il fût obligé de consumer sa vie en recherches, qui souvent n'auraient pas abouti à lui donner même une probabilité de la vérité avant son entrée dans le tombeau. Delà résulte la nécessité d'une révélation, comme moyen donné aux hommes pour connaître ce qu'est l'auteur de la nature, ce qu'ils sont eux-mêmes, et les devoirs qu'ils ont à remplir. Aussi dès qu'elle a parlé, l'incertitude et par conséquent le trouble de l'esprit finit, et ceux qui ont la foi sentent combien vive est la lumière qui brille sur tout ce qui en est l'objet, combien est invincible l'adhésion de leur intelligence à la vérité qu'ils ont reçue.

De cette nécessité de la révélation, suit-il que la philosophie n'a pas à s'occuper de ce qu'elle nous enseigne ? Non, c'est un des plus nobles emplois de son intelligence que de chercher à se rendre raison à soi-même de ces hautes vérités. La philosophie n'est donc pas, à proprement parler, la recherche du vrai, puisque c'est la révélation qui la fait connaître ; mais elle doit être le développement rationnel des dogmes révélés. Son objet serait d'examiner les vérités religieuses dans leurs rapports avec les faits intimes de l'âme, les besoins du cœur, la vie morale de l'humanité. La philosophie ainsi conçue serait un vol de la pensée, par lequel planant au haut des régions intellectuelles, elle contemplerait les lois qui unissent la terre au ciel, le fini à l'infini, l'homme à Dieu. Il n'est point de travail plus grand et plus sublime que celui de l'intelligence pénétrant dans les profondeurs des dogmes chrétiens, et y trouvant une lumière qui lui dévoile comment les lois de l'existence actuelle de l'homme et de la société, se combinent avec les lois supérieures et divines.

Appuyée sur la foi, la Philosophie a une base ; autrement, elle n'a pas de fondement. Tout système élevé sur la raison humaine livrée à elle seule croule bientôt. Voyez les champs de la Philosophie non religieuse. Pas une théorie n'est restée debout. On ne voit que des ruines de systèmes renversés les uns sur les autres.

Toute doctrine philosophique qui aboutirait à un résultat contraire aux dogmes révélés n'a donc pas besoin d'être examinée en elle-même : elle doit être rejetée aussitôt.

La Philosophie ne peut donner par elle-même la connaissance du vrai. Je vérité, c'est pour-ainsi-dire, la pensée de Dieu. Mais l'esprit de l'homme ne devine pas l'idée de l'Être infini. Il faut que Dieu la fasse connaître. Donc toute théorie philosophique doit avoir son point de départ dans la révélation. Ainsi la religion est essentiellement liée à cet ordre de connaissances, qui ne peut vraiment former une science sans son secours.

(A CONTINUER.)

LE PAPE.

Instruisez-vous, peuples du monde,
Cœurs fragiles, cœurs inconstans,
Ecoutez la leçon profonde
Que vous donne la voix des tems.

Depuis que sur le haut Calvaire,
Témoin de son dernier adieu,
Le trépas ferma la paupière
De celui qui fut homme et Dieu,

Voilà dix huit siècles qui roulent
Sur la pente d'un même sort :
Voilà vingt royaumes qui croulent
Déracinés du même effort.

Regardez les : —hommes et choses,
Jours de splendeur, jours de péril,
Tout s'en va par les mêmes causes ;
Une fois morts, qu'en reste-t-il ?

Que reste-t-il d'un Charlemagne ?
Demandez au pâtre rêvant
Ce qu'il reste sur la montagne
Du cèdre brisé par le vent.

Que reste-t-il de ces empires,
De ces colosses d'autrefois.
Que soulevaient tant de délires ?
Qu'enorgueillissaient tant d'exploits ?

Arrêtez-vous sur leur poussière !
Parlez, criez, ; qui règne ici ?
Chaque brise en frappant la pierre,
Répond d'elle-même : l'oubli.

Leur expirante renommée
Elève un jour sur le chemin
Un peu de légère fumée
Qui retombe le lendemain.

Ils dorment ces hommes superbes,
Impassibles, silencieux :
Le ver qui remue un brin d'herbes
Est mille fois plus puissant qu'eux.

Leur froid cadavre, vain fantôme
Qu'appesantit un lourd sommeil,
N'a pas même ce qu'a l'atome,
Un frémissement au soleil.

Mais à coté de ces ruines
Qu'entasse à la hâte et partout,
Sous les impulsions divines,
Le Tems, destructeur de tout,

Un homme, un homme seul encore,
Lève un front plein de majesté ;
Le soleil orangeux, qui dévore,
Respecte son éternité.

Il règne où les Césars de Rome
Ont disparu comme l'éclair,

Car le seul toucher de cet homme
A fait choir leur sceptre de fer.

Pendant que la plus faible crise
Force un peuple à succomber,
Et que toute gloire agonise
Sur le sol prêt à l'absorber ;

Il règne ce vicillard débile,
On dirait un grand monument
Seul durable, seul immobile
Dans l'universel mouvement.

Et sur la terre qu'il dédaigne
Il voit, avec nos passions,
Rouler, sans que son flot l'atteigne,
Le torrent des destructions.

Du haut de sa force infinie,
Il pèse à leur juste valeur
Ce qu'on appelle le génie,
Ce qu'on appelle la grandeur.

Il sait ce que la plus grande âme
Contient de tempête et d'orgueil,
Et que sans la céleste flamme
Elle trébuche au moindre écueil.

Il sait ce qu'un empire dure
Entre les mains d'un conquérant :
Pauvre fourmi qui se croit sûre
Des grains de sable qu'elle prend.

C'est que le Ciel qui le contemple
L'a mis bien au-dessus des rois ;
C'est qu'il a pour palais le Temple,
C'est qu'il a pour drapeau la Croix ;

Et si l'univers l'environne
Pour écouter ce qu'il prescrit,
C'est qu'il parle du haut d'un trône
Cimenté par la main du Christ !

Retenez donc, peuples du monde,
Cœurs fragiles, cœurs inconstans,
Retenez la leçon profonde
Que vous donne la voix des tems.

Ne courez plus, comme vos pères,
Après un laurier incertain,
Après ces gloires éphémères
Qu'un jour abat, qu'un souffle éteint.

Allez dans la ville éternelle,
Sous des cieus purs de tout brouillard
Allez vous reposer sous l'aile
De l'impérissable vicillard.

Sa voix qui dompte les tempêtes,
Qui sait prier, qui sait bénir,
Vous dira les seules conquêtes
Qu'on peut faire dans l'avenir !

AURORE.—Nous sommes heureux de remarquer que l'Éditeur de ce journal a pris un ton un peu plus modéré et plus approprié à une discussion où la réflexion et le raisonnement doivent dominer les préjugés. Mais nous sommes encore forcé de lui rappeler qu'il s'écarte de la question, pour en soulever d'autres dont nous ne voulons point nous occuper.

Que nous fait, par exemple, la prétendue contradiction des principes de Mgr. J. J. Lartigue avec sa conduite (que nous n'admettons certainement pas), pour nous prouver qu'il a émané son mandement *sous l'influence d'un général anglais*? Les faits se prouvent par des faits et non par des suppositions et des paroles.

Pourquoi venir encore une fois nous parler d'*obéissance passive*, quand nous avons déjà dit que nous ne voulons pas traiter cette question?

Que fait encore à la question qui nous occupe celle du prêt à intérêt, qui n'a jamais été décidée par l'Église.

Cette conduite de l'Éditeur de l'*Aurore* annonce vraiment quelqu'un qui sent son faible sur le point discuté, sans avoir le courage de l'avouer, qui cherche des faux-fuyants, s'efforce de détourner l'attention de ses lecteurs de la matière en litige et de la faire oublier. Pourquoi ne pas plutôt dire tout de suite qu'il s'est trompé, et que ses avancés sont faux? Il faut toujours qu'il en vienne à cet aveu, sinon explicite, du moins tacite; et sa franchise rendrait moins sévère le jugement du public à son égard.

Mais non; voici au contraire qu'il s'avance avec une autorité infaillible, selon lui, pour prouver contre le pape.

“Ce qui se rapporte au bref de Grégoire XVI, dit-il, est fondé sur l'autorité de La Mennais. Si l'on peut lui reprocher de l'exagération dans quelques idées politiques, personne encore que nous sachions, ne l'accuse de mensonge.”

Il y a là, à notre avis, chez l'Éditeur de l'*Aurore* plus qu'annonce de faiblesse et d'irréflexion. Citer La Mennais comme autorité incontestable contre le Pape! s'appuyer de La Mennais pour déverser la calomnie sur le Pape; de La Mennais, l'ennemi le plus acharné qu'ait actuellement l'Église, et qui depuis sa chute a voué sa vie toute entière à la combattre par l'erreur et le mensonge; de La Mennais, atteint à deux reprises des foudres du St. Siège, et tombé du faite de la gloire la plus brillante dans l'abjection la plus ignoble et la plus complète; de La Mennais, en un mot, dont le nom ne se prononce sans mépris, dans toute la France, que par la classe qui se vautre dans la fange de l'impunité! En vérité, c'est plus que ridicule.

Nous nous dispenserons de suivre l'Éditeur de l'*Aurore* dans les deux colonnes d'assertions et de raisonnemens plus ou moins étrangers au point que nous discutons, et nous nous contenterons de le rap-

peler encore une fois à la question que nous lui avons posée, et dont nous ne voulons pas nous écarter. Nous l'avions sommé de citer des faits authentiques à l'appui des avancés injurieux qu'il avait faits contre le caractère du Pape actuel, et de l'Evêque de Montréal défunt. En a-t-il cité qui puissent faire autorité ? Non. Nous sommes donc encore en droit de regarder ses accusations contre ces deux grands hommes comme non prouvées, et conséquemment fausses.

La question de Galilée est traitée dans l'article suivant.



GALILÉE. L'Editeur de l'*Aurore* prétend que *Galilée fut déclaré hérétique pour avoir fait adopter le système de Copernic.* Ses auteurs l'ont trompé. Galilée fut en effet condamné par l'Eglise, non pas parcequ'il prétendait soutenir le système de Copernic ; mais uniquement parcequ'il voulait appuyer ce système sur l'Ecriture Ste. et en faire d'une hypothèse scientifique un dogme de l'Eglise. La différence est assez palpable, ce nous semble ; autre chose est de dire qu'il paraît plus naturel à l'esprit humain de penser de telle ou telle manière sur une question quelconque, autre chose d'affirmer que l'Eglise doit faire à tout fidèle une loi d'admettre cette question comme certaine et indubitable. Or pour se convaincre que c'est dans ce dernier sens que l'on doit entendre la condamnation de Galilée, et qu'en conséquence l'Eglise a eu raison, dans cette circonstance comme dans toutes les autres où elle a prononcé *ex cathedra*, qu'on lise *Bergier*, et dans son dictionnaire de théologie, à l'article *Science*, on trouvera l'extrait que nous allons citer, et qui met si clairement la question dans son véritable jour :

“Il est actuellement prouvé, dit Bergier, par les lettres de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeurs de Florence, amis, disciples et protecteurs de Galilée, par les lettres manuscrites et par les ouvrages de Galilée lui-même, que depuis un siècle on en impose au public sur ce fait. Ce philosophe ne fut pas persécuté comme bon astronome, mais comme mauvais théologien, pour avoir voulu se mêler d'expliquer la Bible. Ses découvertes lui suscitèrent sans doute des ennemis jaloux ; mais c'est son entêtement à vouloir concilier la Bible avec Copernic, qui lui donna des juges, et sa pétulance seule fut la cause de ses chagrins.

“En 1611, pendant son premier voyage à Rome, Galilée fut admiré et comblé d'honneurs par les cardinaux et les grands seigneurs auxquels il montra ses découvertes ; il y retourna en 1615 ; sa seule présence déconcerta les accusations portées contre lui. Le cardinal *Del Monte* et divers membres du

saint office lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devait se renfermer ; mais son ardeur et sa vanité l'emportèrent. “ Il exigea, dit Guichardin, “ dans ses dépêches du 4 mars 1616, que le Pape et ce saint Office déclarassent le système de Copernic fondé sur la Bible.” Il écrivit : mémoires sur mémoires ; Paul V, fatigué par ses instances, arrêta que cette controverse serait jugée dans une congrégation. Galilée, ajoute Guichardin, met un extrême emportement dans tout ceci ; il fait plus de cas de son opinion que de celle de ses amis, &c.” Il fut rappelé à Florence au mois de juin 1616. Il dit lui-même dans ses lettres : “ La congrégation a seulement décidé que l’opinion du mouvement de la terre ne s’accorde pas avec la Bible. Je ne suis point intéressé personnellement dans le décret.” Avant son départ il eut une audience très-gracieuse du Pape, Bellarmin lui fit seulement défense au nom du St. Siège, de parler davantage de l’accord prétendu entre la Bible et Copernic, sans lui interdire aucune hypothèse astronomique.

“Quinze ans après, en 1632, sous le pontificat d’Urbain VIII, Galilée imprima ses célèbres dialogues, *Delle due massime systems del mondo*, avec une permission et approbation supposée, et contre laquelle personne n’osa réclamer, et il fit reparaître ses mémoires écrits en 1616, où il s’efforçait d’ériger en question de dogme la rotation du globe sur son axe. On prétend que les Jésuites excitèrent contre lui la colère du Pape. “ Il faut traiter cette affaire “ doucement, écrivait le marquis Nicolini, dans ses dépêches du 5 septembre “ 1632 ; si le pape se pique, tout est perdu ; il ne faut ni disputer, ni menacer, ni braver.” C’est ce que faisait Galilée. Il fut cité à Rome, et y arriva le 3 février 1633. Il ne fut point logé à l’inquisition, mais au palais de l’envoyé de Toscane. Un mois après il fut mis, non dans les prisons de l’inquisition, comme vingt auteurs l’ont écrit, mais dans l’appartement du fiscal, avec la liberté de correspondre avec l’ambassadeur, de se promener et d’envoyer son domestique au dehors. Après dix-huit jours de détention à la Minerve, il fut renvoyé au palais de Toscane. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais toujours de sa prétendue conciliation avec la Bible. Après la sentence rendue et la rétractation de Galilée sur le point contesté, il fut le maître de retourner dans sa patrie.

“ L’année suivante 1633, il écrivit au Père Receneri, son disciple : “ Le “ Pape me croyait digne de son estime.... Je fus logé dans le délicieux palais de la Trinité-du-Mont.... Quand j’arrivai au saint office, deux jacobins “ m’invitèrent très-honnêtement de faire mon apologie.... J’ai été obligé de “ rétracter mon opinion en bon catholique. (On a vu ci-dessus de quelle opi-

“non il était question.) Pour me punir, on m’a défendu les dialogues, et “congédié après cinq mois de séjour à Rome. Comme la peste régnaît à “Florence, on m’a assigné pour demeure le palais de mon meilleur ami, mon- “seigneur Piccolomini, archevêque de Sienne, où j’ai joui d’une pleine tran- “quillité. Aujourd’hui, je suis à ma campagne d’Arcôte, où je respire un air “pur auprès de ma chère patrie.” Voyez le *Mercur de France* du 17 juillet 1784, No. 29.

“Mais vingt auteurs, surtout parmi les protestans, ont écrit que Galilée fut persécuté et emprisonné pour avoir soutenu que la terre tourne autour du so- leil ; que ce système a été condamné par l’inquisition comme faux, erroné, et contraire à la Bible, &c. Cela est répété ou supposé dans plusieurs dic- tionnaires historiques ; nos incrédules modernes l’ont affirmé les uns après les autres, et malgré les preuves irrécusables du contraire, ils le répéteront jus- qu’à la fin des siècles.”



MAISON DE LA PROVIDENCE

DE CETTE VILLE.

Il faut que le nom de *servantes des pauvres* ait quelque chose de divin, et qu’il soit bien attrayant. St. Vincent de Paul qui l’a sans doute reçu du ciel, dans quelques-unes de ses communications qu’il avait si souvent avec le Dieu des *pauvres*, ne l’eût pas plutôt donné aux dames qu’il constitua en *Confrérie de Charité*, que l’on vit les Dames du premier rang s’enrôler avec une ardeur au dessus de toute expression dans cette humble association. Ce que nous avons dit de cette Confrérie dans notre N^o. du 24 décembre dernier en fait foi.

Mgr. de Montréal, empruntant le cœur et les règles de ce grand Saint pour former l’Association des Dames de charité de cette ville, leur ayant aussi donné le nom de *servantes des pauvres* ; ce nom leur a paru si honorable qu’elles se sont à l’instant mises en mouvement pour mériter de le porter. Elles se sont organisées dans le faubourg St. Laurent, à l’Asile de la Providence, dont elles ont fait le dépôt général des aumônes qui leur sont confiées. Elles se sont partagé cat immense faubourg, afin que rien n’échappât à leur vigilance. Les unes se sont chargées de le visiter et s’en acquittent avec une assiduité qui fait l’admiration de tous ceux qui les peuvent suivre dans l’exercice de leur charité. D’autres parcourent les magasins pour recevoir des marchands de quoi couvrir les membres de J. C. Quelques-unes se rendent à l’Asile, tous les lundis, afin de distribuer de leurs mains, les aumônes qui ont été recueil-

lies pendant la semaine. Il fait beau voir les Dames de la première classe de la société quitter les somptueux habits que la décence de leur état les oblige de porter, et faire l'office de *servantes des pauvres* avec un plaisir et une joie qui font bien voir qu'elles découvrent leur bon maître sous les misérables haillons dont il veut bien se couvrir. Plusieurs que le spectacle de la misère n'avait pas encore frappées, parceque leur haut rang les tenait à une certaine distance des pauvres, montrent, par les larmes qu'elles versent en les servant, combien leurs cœurs sont tendres et compatissans, et combien les pauvres ont à se réjouir d'avoir de telles mères. A la distribution de lundi dernier, une des Dames avait amené une de ses petites filles qui n'a que sept ans. Cette tendre enfant, qui a sans doute déjà le cœur de sa mère, sans en avoir les forces, a exprimé sa volonté de l'imiter, et a dit avec le ton de la naïveté de son âge qu'elle aussi pouvait être *servante des pauvres*, et elle s'est à l'instant efforcée de le prouver. Que de grandes *Servantes des pauvres* maintenant célèbres dans l'histoire de la charité, ont débuté par des traits semblables, qui paraissent prédire ce qu'elles seraient un jour et ce qu'elles ont été en effet ! Puisse cette enfant de bénédiction répondre à un si beau commencement !

Ces Dames sont puissamment secondées par toutes les classes de la société qui se trouvent heureuses d'avoir de pareilles dépositaires de leurs aumônes. Le Procureur et les Sous-Procureurs de l'Association, qui font avec un zèle digne de tout éloge les collectes chez les citoyens, trouvent partout une coopération qui prouve combien l'esprit de charité est vivant chez nous. Nous nous flattons qu'une œuvre, si heureusement commencée, attirera d'abondantes bénédictions sur cette ville, que Dieu semble appeler à faire de si grandes œuvres, sous la direction de son auguste Patrone. Espérons aussi que les campagnes feront écho, et que la charité, la grande vertu des chrétiens, fera naître partout de semblables associations.

—♦—
SERMENT DU TEST.

Dans la dernière session du parlement, M. Steel, un des principaux partisans D'OConnell, a présenté une pétition pour prier la chambre de changer le serment du Test ou d'abjuration du catholicisme que l'on exige au couronnement.

« Cette pétition, observe le *London Sun*, mérite certainement de fixer l'attention de la législature : car c'est une honte pour la Constitution britannique de forcer le Souverain de ce Royaume à marquer au coin de l'idolâtrie la foi religieuse de neuf millions de ses sujets, parmi lesquels on compte les hommes

les plus célèbres soit par l'antiquité de leur origine, soit par leur savoir et leur piété. C'est assez que le Souverain soit un bon protestant sans exiger qu'il montre sa sincérité, en accusant d'infidélité la foi des autres. Et cependant ce n'est pas seulement notre gracieuse Souveraine qui se trouve dans le cas de faire cet outrage involontaire aux Catholiques Romains, chaque membre protestant de la législature est aussi tenu à un pareil serment, quoique dans neuf occasions sur dix, en faisant le serment, il ignore complètement les vraies doctrines de l'Eglise Catholique sur les questions théologiques soumises à sa désapprobation. Nous croyons à présent que les membres des deux chambres regardent ce serment comme une pure forme et qui n'influence ni leurs opinions ni leur conduite. Ce serait insulter au bon sens, à la charité chrétienne de la majorité des membres du Parlement, que de supposer un instant qu'ils prennent le serment avec le même esprit qu'il fut d'abord proposé. On le fabriqua afin d'exclure du Parlement non seulement les catholiques mais même ceux qui ne leur seraient pas activement hostiles. Haïr le démon n'était pas un devoir d'état aussi méritoire que de rejeter le pape ou le prétendant. Mais quand la famille des Stuarts fut éteinte et que les catholiques furent admis au Parlement, alors il n'y eut plus de prétexte pour faire faire le serment d'abjuration dans sa présente forme offensive ou plutôt indignement dégradante. Continuer à outrager ainsi les catholiques sans autre vue que de blesser leurs sentimens religieux, était, et est encore une marque déplorable de mauvaise politique, de mauvais tact et de goût dépravé. C'est un devoir pour les catholiques de réclamer contre ces ignominies ; et pour le Parlement et le gouvernement c'est également un devoir de descendre à une demande si juste et si raisonnable.

“Nous regardons comme un bon signe les pétitions que les protestans eux-mêmes, honteux de ces insultes à leurs concitoyens, adressent à la législature. On devrait appuyer efficacement le sujet de la pétition de Mr. Steele, et tout membre, qui le soutiendrait avec courage, ne manquerait pas de rendre service à son pays en effaçant du livre des statuts un reste pernicieux et offensif du code pénal.”

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LE-] PRIX D'ABONNEMENT.—Quatre piastres
PROTON, Libraires, et au Bureau du Jour-] pour l'année, cinq piastres, par la poste,
nal, à Montréal, Canada.] payables d'avance, par semestre.

L'abonnement court du 1er. janvier au 1er. juillet et du 1er. juillet au 1er. janvier

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.